Progression des conditions de travail suite au protocole de levée de Grève

Tous les salariés ont pu s'apercevoir, à l'ouverture de leurs fascicules, que les demandes de notre section **CFDT** ont bien été prises en compte par notre direction et qu'une nette amélioration par rapport au fascicule de septembre a été faite.

Malgré le dénigrement fait, à l'approche des prochaines élections sociales, par les autres organisations syndicales, notre section constate une fois de plus que le dialogue a porté ses fruits avec un minimum de perte du pouvoir d'achat pour les salariés qui nous ont suivis.

Nous pensons que les deux autres organisations, suite à plusieurs demandes des salariés, devraient informer le personnel de leurs avancées. Ce serait tout à fait normal à la vue de leurs mobilisations depuis le 03 novembre.

Notre section **CFDT** estime qu'il est irresponsable de demander une mobilisation uniquement dans le but de recueillir des voix aux prochaines élections du 04 décembre. Nous ne pouvons qu'être indigné devant les propos de M. MILLERAND, représentant syndical **CGT** qui dit qu'un salarié doit se mobiliser le jour d'une grève, mais que par rapport à cela, eux non pas d'obligations de résultats.

Pour ceux qui sont au courant un de nos collègues, IMAD BELMADANI a perdu son permis TC pour une période de six mois (perte de points successifs) et devra repasser son code à l'issue de ces six mois. L'entreprise a fait son taf et l'a mis en congé sans soldes pour cette période.

Malgré cela notre collègue n'a plus de salaire.

Il s'est adressé à nous via François notre délégué syndical. Ce dernier après discussion avec l'entreprise (discussion et c'est ce que nous prônons) a trouver un terrain d'entente avec le directeur qui va le recommander à l'entreprise de nettoyage en sous traitance chez nous. De ce fait malgré cela il pourra éviter de perdre trop de salaire pendant cette période et pourra reprendre son métier à l'issue de cette période (après passage du code de la route).

Il n'est pas adhérent au SYNDICAT CFDT mais comme nous vous l'écrivions nous travaillons pour tout le monde.

S'il l'avait été, par contre, nous n'aurions pas eu à chercher de solution car avec la défense pénale inclus dans notre cotisation, il aurait pu avoir jusqu'à 12 mois de prise en charge par la MACIF (90% du salaire net) qui est compris dans la cotisation syndicale.

L'équipe CFDT DIVIA

Mel : equipecfdt@cfdtdivia.net
Site internet : www.cfdtdivia.net
Forum salariés DIVIA : www.cfdtdivia.net/forum
Tel : 0695669795 (Sms)
Tel : 0662388193 (Délégué syndical François Vandenbroucke) VDB
Facebook : http://www.facebook.com/SyndicCfdtDivia
twitter : https://twitter.com/CFDTDIVIA